Le combat de l'égalité

Autor(en): **Dentan, Jacques**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse**

Band (Jahr): **- (1999)**

Heft 5

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-789466

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le combat de l'égalité

Prendre sa retraite serait-il un privilège masculin ? Non, pas tout à fait ; cependant l'édifice des trois piliers conçu pour financer les vieux jours de la population helvétique apparaît bien comme une œuvre d'hommes, dont ils bénéficient très largement. Organisé par Pro Senectute Suisse le 1er octobre à Martigny, le colloque Y a-t-il une retraite pour les femmes ? l'a bien montré : il n'y aura pas de changement en profondeur dans ce domaine, sans patience, ni assiduité.

La 10ème révision de l'AVS a apporté de sensibles améliorations dans ce domaine (bonus éducatif, splitting de la rente) reconnaît tout d'abord Martin Mezger, directeur de Pro Senectute Suisse. Néanmoins, de nombreuses femmes, insuffisamment qualifiées ou qui reprennent une activité professionnelle vers 40 ans, devront pour la plupart se contenter à la retraite d'une modeste rente AVS.

Retour au ménage : non

Dans son allocution, la présidente de la Confédération Ruth Dreifuss, a relevé les points suivants :

- La retraite des femmes n'implique pas uniquement de retrouver ou de poursuivre des activités ménagères, mais appelle une véritable réintégration dans la société.

- Hommes et femmes ont droit à une vieillesse digne, même dans la dépendance et nul ne saurait invoquer sur ce point la nécessité de rationner les soins.

- En 24 ans, l'actuel système de protection sociale a fait ses preuves, puisque l'AVS a supporté le prolongement de la vie de 6–7 ans sans augmentation des cotisations. Mais des mesures de consolidation s'imposent par le recours à la TVA. Malgré l'obsession des économies, il est indispensable de maintenir le lien entre assuré et cotisant symbole de la solidarité entre les générations.

- Les chômeurs en fin de droit connaissent une véritable traversée du désert social avant d'atteindre l'âge de la retraite, ouvrant à la rente AVS ; d'où la nécessité d'instaurer une solution transitoire propre à leur assurer un minimum de dignité.

Si la 10ème révision de l'AVS a apporté des progrès réels, devait conclure Mme Dreifuss, une bataille très dure se dessine maintenant autour de la 11ème révision : « Pour ma part, je lutte continuellement pour que les aspirations des femmes et des hommes de condition modeste soient prises en compte. Une chose est certaine : ce n'est pas le moment de baisser les bras ! »

Pas de vieillesse à deux régimes !

Professeure de droit à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne, Béatrice Despland voit s'esquisser deux manières de vieillir : d'une part, les riches qui pourront continuer de travailler à leur guise et vivront confortablement, d'autre part, les désavantagés obligés de mettre un terme à leur activité pour cause de fatigue ou faute d'emploi et condamnés à la précarité. Les riches sont-ils prêts à faire preuve de solidarité à l'endroit de ces derniers ou faudra-t-il développer encore les Prestations complémentaires (PC) ?

Une grande majorité de femmes, œuvrant à temps partiel ou insuffisamment rétribuées, n'ont pas accès à la Prévoyance professionnelle, observe Maryvonne Gognalons Nicolet, Dr ès Lettres aux Hôpitaux universitaires de Genève. Des propositions tendant soit à abaisser le salaire de coordination donnant accès au 2ème pilier, soit à tenir compte du taux d'occupation, se heurtent à une forte opposition des milieux de l'économie.

De son côté, Fritz Kaeser, président de l'AVIVO Suisse, plaide pour une nouvelle répartition des cotisations entre le 1er et le 2ème piliers, de manière à ce que l'AVS dispose enfin des moyens de couvrir les besoins vitaux, comme le demande la

Constitution fédérale. Dans ces conditions, il faudra accorder la priorité au maintien de l'AVS, afin de couvrir les besoins vitaux pour chacun, comme le recommande Mme Dreifuss.

Retraite progressive : illusions

Pour Xavier Gaullier, sociologue au Centre National de la Recherche Scientifique, la généralisation du travail à temps partiel en fin de carrière n'intéresse guère les patrons, sinon pour des emplois précaires. En Europe, les fins de carrière sont souvent plus aléatoires pour les hommes que les femmes : ces dernières travaillent deux ans de plus que les premiers en moyenne, mais en général pour de moindres rétributions. Progressivement la retraite-couperet fait place à un processus lent en raison de l'évolution du marché de l'emploi et des comportements individuels.

Brigitte Mantilleri, journaliste à Femmes en Suisse, se veut optimiste dans sa synthèse de la journée. La vieillesse ne cesse d'inspirer des réflexions négatives, alors que l'on n'a jamais aussi bien vieilli qu'aujourd'hui. La maladie d'Alzheimer n'affecte que 20 % des octogénaires. La société présentera une image plus complète et plus dynamique de la vieillesse, dans la mesure où elle associera plus étroitement les personnes âgées à ses projets.

Le courage de changer

Esquissant ensuite quelques perspectives, Olivier Taramarcaz, coordinateur romand de l'Action sociale de Pro Senectute Suisse, s'interroge : « Et si nous demandions aux femmes et à elles seules de voter, qu'est-ce qui changerait ? Ayons le courage d'un nouveau départ ». Il ne saurait plus être question d'assainir les dépenses sociales au détriment des femmes et encore moins de pénaliser le travail par des hausses de cotisations. Lorsque surgit la pauvreté dans une famille, c'est la femme qui souffre la première, puis les enfants qui, faute d'une bonne formation, peineront à s'intégrer. Quant à la vieillesse, que l'on cesse de la considérer comme un mauvais risque dans les assurances sociales ! *jd*

Béatrice Despland, professeure à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne

L'AVS et son avenir

Dans l'ensemble, les responsables de l'économie soutiennent la prévoyance-vieillesse, comme garant de la cohésion sociale. Cependant certains mouvements politiques – sans s'attaquer directement à l'AVS, dont les bénéficiaires sont aussi des électeurs – préconisent une réduction de l'Etat social qui pourrait signifier le retour à la seule responsabilité individuelle et à l'assistance. Cette pente est dangereuse, non seulement sur le plan humain, mais aussi parce que le démantèlement de l'Etat social provoque une baisse de la consommation, des tensions sociales et une peur de l'avenir. (...)

Dans le débat sur l'avenir de l'AVS, je mets toujours en garde contre une vision comptable des choses avec des gagnants (les retraités) et des perdants (les jeunes). Cette approche sape le principe de solidarité. Il ne s'agit donc pas de bouleverser le système des retraites, mais de le consolider pour le long terme.

Extrait de l'allocution de Ruth Dreifuss, présidente de la Confédération, à l'occasion du Colloque romand « Y a-t-il une retraite pour les femmes ?», le 1er octobre à Martigny